

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1325

présenté par
Mme Couillard

ARTICLE 16

I. – À la première phrase de l’alinéa 12, substituer au mot :

« œuvre »

le mot :

« place ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, substituer aux deux occurrences du mot :

« œuvre »

le mot :

« place ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.